



**FORMEZ-VOUS AUX FONCTIONS
D'ANIMATEUR ET DE DIRECTEUR
EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France



LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Forte de ses 126 462 adhérents et 1 333 associations affiliées, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variée et ouverte à tous dans les domaines sportifs, artistiques et culturels.

La fédération possède un double agrément délivré par l'État (Sport et Jeunesse – Éducation Populaire). Elle est habilitée par le Ministère de tutelle à dispenser des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA) et de Directeur (BAFD) sur l'ensemble du territoire.

De nombreuses sessions sont ainsi proposées et organisées partout en France, tout au long de l'année.

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Il est accessible à toute personne ayant 16 ans révolus au premier jour de la session.

Le BAFA représente un premier pas vers la responsabilité et l'autonomie à travers l'apprentissage de l'animation et de la gestion d'un groupe de mineurs. Il répond au cahier des charges du Ministère de tutelle.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DU BAFA ?

PREPARER L'ANIMATEUR STAGIAIRE A EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

- ◆ assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- ◆ participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- ◆ participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- ◆ encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- ◆ accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR STAGIAIRE VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT DE :

- ◆ transmettre et de faire partager les valeurs de la République notamment la laïcité ;
- ◆ situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ◆ de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- ◆ d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Retrouvez toutes les offres de formation BAFA sur le site www.fscf.asso.fr/bafa



COMMENT PASSER ET OBTENIR SON BAFA ?

L'obtention du BAFA s'effectue à travers la réalisation de 3 étapes de formation qui doivent être réalisées au cours d'une période de 30 mois maximum.

ÉTAPE 1 : LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

DURÉE : 8 jours.

FORMAT : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France ou à l'étranger.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire :

- d'aborder et de s'approprier des notions théoriques (notion de projet, législation, connaissance des publics, vie quotidienne, travail en équipe, etc.) ;
- d'aborder des situations pratiques seul ou en équipe (élaboration et présentation d'un grand jeu, d'un chant, d'une veillée ou d'un spectacle, etc.) ;
- de commencer à construire son identité d'animateur.

ÉTAPE 2 : LE STAGE PRATIQUE

DURÉE : 14 jours minimum.

FORMAT : en séjour de vacances (colonie), en accueil de loisirs ou en accueil périscolaire ; uniquement en France.

Il doit être effectué dans un délai de 18 mois maximum après la session de formation générale.

Ce stage peut se dérouler en 2 parties, 1 période de stage étant égale à 4 jours minimum. A noter qu'il n'est pas possible d'effectuer plus de 6 jours de stage pratique en accueil périscolaire.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire de mettre en pratique des acquis théoriques à travers des situations réelles d'animation en présence d'enfants ou d'adolescents.

ÉTAPE 3 : LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

DURÉE : 6 jours minimum pour l'approfondissement, 8 jours pour la qualification.

FORMAT : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France ou à l'étranger.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire :

- d'analyser et d'évaluer son stage pratique ;
- d'approfondir des thématiques au choix (jeux, activités manuelles, le rôle de l'assistant sanitaire, animer l'itinérance ici et à l'étranger, etc.) ;
- Pour la qualification : d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé intégrant un approfondissement.

Une qualification possible : Brevet de surveillant de baignade. Pour cette formation des prérequis sont consultables sur le site de la fédération www.fscf.asso.fr/etape-3-session-dapprofondissement-ou-de-qualification.

OBTENTION DU BREVET : le jury BAFA se réunit 1 à 5 fois par an selon les départements (consulter le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES - de votre lieu d'habitation).

Le résultat de la délibération est accessible sur l'espace personnel du candidat sur le site www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr.

Être aux côtés des jeunes qui s'engagent.

50 € offerts*

Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, le Crédit Mutuel récompense l'engagement des jeunes qui les partagent et les mettent en pratique, en leur versant 50 €*.

*Offre valable une seule fois, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours, somme versée sur un compte d'épargne sur livret ouvert ou à ouvrir au Crédit Mutuel à tout jeune de moins de 26 ans qui s'engage dans une activité d'entraide, de solidarité, qui exerce des responsabilités dans une association ou est bénévole lors de festivals dont le Crédit Mutuel est partenaire. Somme versée pour un engagement pris ou à prendre dans l'année en cours. Sous réserve d'acceptation par la Caisse et de respect des valeurs du Crédit Mutuel et sur présentation d'un justificatif de votre engagement. Pour les mineurs, souscription par l'un de ses représentants légaux. Hors fédérations du Crédit Mutuel Nord Europe, du Crédit Mutuel Océan, Maine-Anjou, Basse-Normandie.

Crédit photo : Getty Images.

Crédit  Mutuel



Fédération Sportive et Culturelle de France

www.fscf.asso.fr/bafabafd



@laFSCF

Crédit Mutuel

#BafaFSCF

#BafdFSCF